

CSE Malakoff

du 21 février 2019

Vos élu-e-s :
Emilie Monduc,
Olga Ablavi Amou-
zou Amemaka,
Alain Rosalie.

**Représentante
syndicale :**
Ghislaine Vingot

Etaient présent-e-s, côté direction : Walles Kotra, Frédéric Ayangma, Catherine Sailles, Muriel Blanchard, Sylvain Guidot, Michaël Friederich.

Point 1. Adoption du procès-verbal des précédentes réunions

Le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2018 a été adopté à l'unanimité

Le procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2019 a été adopté à 8 voix + 1 abstention

Point 2. Informations sur l'établissement

« C'est avec joie que j'interviens en instance, car c'est ici que va se jouer les enjeux de Malakoff parce qu'on traverse une période difficile. On doit donc avoir le sens des responsabilités ensemble ». C'est par ces mots que Walles Kotra entame son information sur le site de Malakoff.

Conscient de l'inquiétude du personnel dans le cadre de cette transformation, Walles Kotra prévoit une adresse à l'ensemble du personnel sur « l'après France Ô », après les vacances scolaires de mars.

Tout d'abord, s'agissant du renouvellement de la direction des contenus.

La décision émane bien du directeur du pôle. Daniel Grillon, ayant démissionné par « peur de ne pas être à la hauteur de l'évènement », sera remplacé le 1^{er} Mars par Laurent Corteel, actuel directeur régional de France 3 Corse, journaliste, rédacteur en chef, directeur des antennes de France 3... un homme de télé, quoi !!!!

Différents chantiers sont en cours, à échéance 2020 :

- **Côté Information**

Il s'agira de s'assurer de la présence des Outre-mer dans les JT de France2 et France 3.

Un système de tag sera mis en place pour tracer et évaluer le nombre de sujets envoyés et diffusés sur ces antennes nationales.

Dominique Fossé, référent « Outre-mer » au Siège, sélectionne les sujets news du pôle pouvant s'insérer en fonction de l'actualité dans les JT France 2, France 3. Il serait possible qu'une équipe dédiée se constitue autour de lui.

Prochainement, le Directeur de l'information (Stéphane Bijoux) devrait préciser à ses équipes, les nouvelles orientations que devra suivre la rédaction après la suppression du JT France Ô : produire pour France Info, le Numérique, et les 1ère. Parallèlement, une réflexion sera menée au sein de la rédaction de Malakoff sur la ligne éditoriale.

- **Côté Programme**

Deux engagements ont déjà été pris :

- 1- Une fois par mois, une première partie de soirée TV sera consacrée à l'Outre-mer
- 2- Une fois par an, place à une semaine de l'Outre-mer sur le national.

Cette année, cette participation aura lieu la dernière semaine de juin. Des artistes ultramarins, tels que Kassav, participeront à la fête de la musique organisée par FTV. A l'occasion des 40 ans de Kassav, un documentaire sur le groupe sera aussi diffusé sur les chaînes nationales, documentaire financé par le pôle « Documentaire » du groupe. La captation du concert de Kassav à l'Aréna de la Défense sera faite par l'unité du groupe.

Dans cette semaine de l'Outre-mer, il est également prévu dans « Télématin » de réaliser : 1 duplex par jour avec une station Outre-mer et/ou un reportage sur le territoire. Des interventions dans l'émission « Stade 2 » sont en cours.

Les discussions continuent afin de mettre en place des programmes en lien avec les Outre-mer... Ce travail se poursuivra avec le nouveau directeur des contenus et les équipes de la DGDAP.

Par ailleurs, des émissions fabriquées par Malakoff pourraient être diffusées sur les chaînes 1ère.

- **Côté Numérique**

Devant les élus du CSE et pour la première fois Walles Kotra confirme la mise en place d'un portail numérique pour les Outre-mer, au même titre que France Info, FranceTV Jeunesse, FranceTV Education. L'entrée principale se résumant à France.TV et France Info :

Là aussi des ateliers de réflexions, toujours en cours, sont menés avec des salariés de Malakoff, de FTVEN, du Siège. Il s'agit de définir les contenus du portail.

D'ici fin mars, les grandes lignes devraient être connues. L'objectif affiché est que ce portail soit opérationnel avant la fin de l'année 2019. Un groupe « Projet » travaillera sur la mise en place et les contenus de ce portail.

- **Côté Organisation de Malakoff**

Walles Kotra confirme le départ du service « Programmation de France Ô » qui devrait rejoindre les équipes du Siège à EOS.

La CGT a affirmé qu'il est indispensable, avant le déménagement et le rattachement définitif de ses salariés à la DRH du Siège, de prévoir l'avenir de certains d'entre eux qui ne souhaitent pas poursuivre après l'arrêt de France Ô, une activité dans la programmation.

Point 3. Information sur la démarche de construction de l'offre numérique

Ce point a été largement développé dans le cadre de « l'Information sur l'établissement » (voir ci-dessus).

Le portail numérique dédié exclusivement aux Outre-mer n'était pas prévu par l'entreprise. Il est le « résultat d'après négociations et de maintes réflexions ».

Depuis, un groupe de travail numérique, s'attache à étudier quels types d'architecture et de contenus pourraient convenir à ce portail.

Un calendrier a été présenté :

- Mi-décembre : Cadrage de l'offre numérique
- Début janvier : Groupe de travail numérique (journalistes, responsables d'édition, la communication, FTVEN, la transformation, les stations Outre-mer...)
- Mi-janvier : Echanges, réunions et entretiens individuels de salariés
- Début février : Ateliers de co-construction
- Fin février : Séminaire vision, pour savoir ce qu'on veut du point de vue de l'offre
- Mi-mars : Restitution partagée

Point 4. Information sur l'organisation du travail des assistantes

La direction souhaiterait réorganiser les activités des assistantes et créer un pool, de manière à ce que les assistantes puissent répondre à tous les besoins et être interchangeables.

Ce pool serait composé de 2 unités. La première intitulée « unité Cabinet » (2 personnes) serait dédiée aux besoins des différents directeurs et la deuxième « unité Service » (3 personnes) dédié à « Malakoff » (dixit le document transmis aux membres du CSE).

Depuis le départ en mobilité de l'une d'elle et la suppression de 2 postes, les charges de travail sont inégalement réparties d'où cette démarche de réorganisation.

Charge aux assistantes de l'unité Service de s'organiser entre elles, sinon la direction les placera dans un open space, livrées au tout-venant comme dans « un comptoir ouvert ». La CGT a fortement contesté la méthode et a demandé à ce que ce sujet soit examiné par la CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail) avant qu'elle soit consultée pour rendre un avis.

De son côté, la direction s'engage, avant la mise en œuvre à :

- Cadrer les activités des directeurs et des services concernés (les fiches de poste présentées étant trop large)
- Définir du mode d'organisation du pool

Par ailleurs, l'assistante de rédaction ne fait pas partie du pool. Néanmoins, durant ses absences de courte durée, l'« unité Service » prendra en charge ses ordres de mission. Tandis que pour ses périodes longues d'absence, elle sera remplacée.

Point 5. Information sur le système NRCS

Le NRCS est un outil utilisé à Malakoff pour relier le conducteur INews aux stations de montage News. NRCS se présente donc comme une liste de contenus, qui seront diffusés dans l'ordre du conducteur.

A FTV, il existe plusieurs systèmes de référencement de contenus : à France 3 c'est Mona Lisa, à France 2, Gilda etc. L'objectif serait d'harmoniser ces différents systèmes pour permettre aux utilisateurs un accès aux différents conducteurs et contenus des différentes chaînes et antennes radio.

Un appel d'offres a donc été lancé.

Le déploiement pour le pôle Outre-mer est prévu pour horizon 2021.

Actuellement 2 référents à Malakoff suivent le chantier : 1 côté technique l'autre pour le côté éditorial.

Des formations seront prévues selon les métiers.

Pour la CGT, il ne fait aucun doute que ce changement d'outil n'est que la première phase d'un projet plus vaste : la mise en place d'un serveur commun à l'ensemble de FTV où les sujets pourraient être rapatriés d'où que le demandeur se trouve.

Point 6. Désignation d'un référent CSE en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

Depuis 2017, grâce à l'accord Développer la qualité de vie au travail « qui prévoit de prévenir, d'agir et mettre fin à toute forme de harcèlement », la lutte contre le harcèlement sexuel et moral est devenue un véritable combat dans l'entreprise.

En juin 2018, la mise en place d'un dispositif appelé « Lignes directes harcèlement » venait compléter ce dispositif.

De son côté, le législateur prévoit depuis le 1^{er} janvier 2019 que chaque entreprise nomme un-e référent-e en matière de lutte contre le harcèlement et les agissements

sexistes. Elle demande à l'employeur de faire connaître ce-tte référent-e par le biais d'une communication interne.

Le CSE Malakoff a désigné Olga Ablavi Amouzou, comme référente en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Pour toute question et information sur le sujet, son contact est le suivant : ablavi.amouzou@francetv.fr

Petit rappel de définitions pour les faits concernés :

- Harcèlement sexuel (C. Trav., L1153-1) : propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui soit portent atteinte à la dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à l'encontre de la personne visée une situation intimidante, hostile ou offensante (faits assimilés au harcèlement sexuel : toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers) ;
- Agissements sexistes (C. Trav., L1142-2-1) : tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

Malgré l'importance du sujet, la direction ne souhaite pas allouer de moyens supplémentaires, notamment des crédits d'heures, au référent. Lors de la commission de suivi de l'accord « Qualité de vie au travail », la CGT ne manquera pas de remonter cette aberration.

Point 7. Désignation du représentant du CSE Malakoff au CIORTF

Dans un premier temps, les élus du CSE Malakoff ont réaffirmé la **volonté d'adhérer au CIORTF**, via la résolution suivante :

“ L'entrée en vigueur des Ordonnances en date du 22 septembre 2017 (n°2017-1386) et du 20 décembre 2017 (n°2017-1718) ainsi que de la loi de ratification en date du 28 mars 2018 (n°2018-217) ont modifié en profondeur le système représentatif ainsi que les modalités de fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel, en créant notamment les CSE.

En application de la résolution de l'assemblée plénière du CIORTF adoptée lors de la séance extraordinaire du 24 septembre 2018, le CSE Malakoff, créé depuis les dernières élections et constitué depuis le 7 novembre 2018, manifeste par la présente sa volonté d'adhérer au CIORTF.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

Georges Badia a ensuite été désigné comme représentant pour le CSE Malakoff au CIORTF.

Point 8. Règlement intérieur

Les modifications ont été adoptées par 6 voix contre 3 abstentions

Point 9. Réclamations individuelles et collectives

Les réponses aux réclamations individuelles et collectives sont inscrites en bleu. Les questions inscrites en rouge n'ont pas été traitées car non considérées comme relevant des réclamations individuelles et collectives.

1. Les bandes-annonces « clips mensuels » d'Outre-mer 1ère sont tous les mois fabriqués par des chefs monteurs en CDI ou intermittents accompagnés par un collaborateur littéraire.

Ce travail relevant des prérogatives des réalisateurs d'habillage et d'autopromotion, les salariés cités ci-dessus perçoivent-ils une compétence complémentaire « réalisation d'habillage et d'autopromotion » ? Si non, pourquoi ?

Ce travail ne nécessite pas de prérogatives mais des pré-requis, c'est avant tout un travail de montage.

2. Pourquoi les bandes-annonces « clips mensuels » OM1 ne sont-ils pas de nouveaux réalisés par les réalisateurs d'habillage et d'autopromotion ?

Cela éviterait en plus les nombreuses retouches et corrections demandées après-coup aux réalisateurs d'habillage et d'autopromotion.

C'est une décision de la Direction artistique

3. La direction a-t-elle prévu de doter rapidement les techniciens de cartes professionnelles cette année ou espère-t-elle encore que celles de 2017 (dernières en date) feront encore l'affaire pour 2019 ?

Tous les collaborateurs de FTV détiennent une carte professionnelle.

En ce qui concerne les cartes professionnelles, nous attendons les nouveaux modèles pour en faire les impressions

4. Sauf à ce que FTV ait la volonté affichée de semer le trouble et une perte de repères anxiogène, pourrait-on avoir mensuellement, le nom des collaborateurs qui ont quitté Malakoff ; et la réorganisation, si il y a, du service concerné ?

Il n'y a pas de volonté de la part de FTV de semer de troubles, les mouvements au sein de l'entreprise sont publiés et consultables sur monkiosque.

5. Le poste de « Responsable de l'autopromotion FÔ » au sein de la direction artistique est toujours non pourvu. Une mission avait été publiée le 15 novembre 2018. Peut-on avoir des informations sur le comblement de ce poste qui est toujours en consultation sur monespace (Espace RH-toutes les offres) ?

La mission a été retirée.

6. Le poste de « Cadre à la Production » n°5060 publié en novembre 2018 a été attribué à Madame Emmanuelle de Raynal. Pourquoi ce poste s'est transformé en mission de six mois alors que l'annonce présente ce poste comme à temps plein, à part entière ?

Suite à l'annonce de fermeture de l'Antenne France Ô, ce poste a été modifié

7. Quand se termine le contrat d'habillage et de mixage des bandes-annonces OM1 avec le prestataire Centreville ? Les personnels de Malakoff pourraient prendre en charge ces activités.

Ne relève pas du CSE

8. Nous observons depuis quelques temps déjà une mise en place d'une nouvelle organisation de la direction artistique. Pourrait-on organiser rapidement une réunion de service afin que chacun puisse comprendre les rôles et fonctions de chacune des personnes dans cette nouvelle organisation ? Si oui, quand ? Sachant que ce manque d'informations provoque des dysfonctionnements dans le service. Cette réunion de tout le Service Artistique serait bénéfique pour que cette transition se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Une réunion d'information sera organisée quand l'organisation sera validée par la hiérarchie

9. La direction technique a prévu de modifier la planification des vacances aux EVN. A partir de quand, souhaite-t-elle mettre en place les nouveaux horaires ? D'autre part, ce changement aura des conséquences importantes pour les personnels concernés. La direction compte-t-elle informer le CSE ?

La Direction technique travaille sur une nouvelle organisation qui sera présentée à un prochain CSE, avant sa mise en place

10. Une des 2 documentalistes pratiquant l'UCC « conception de contenus multimedia » n'avait toujours pas été rémunérée pour les articles que la rédaction lui a demandés d'écrire et de publier. La régularisation de sa situation a-t-elle été faite ? Si non, pourquoi ?

Le traitement du dossier est en cours

11. Quels sont les termes qui régissent les horaires et jours de travail des stagiaires présents dans l'entreprise et plus particulièrement dans les rédactions ?

Les horaires et jours de travail sont définis dans les conventions de stage.

12. Un stagiaire peut-il bénéficier des mêmes conditions de transport en cas de retour tardif de reportage (au-delà de 22h30) pour l'acheminement vers son domicile en faisant appel à une compagnie de taxis ?

Oui, à titre exceptionnel

13. Dans le document « BILAN DES MESURES INDIVIDUELLES POUR COMITE LOCAL DES SALAIRES » transmis par la RRH quelques indications méritent des éclaircissements notamment dans le tableau journaliste :

- Comment une collaboratrice peut être âgée de 37 ans et avoir 39 ans d'ancienneté ?
- Comment expliquer qu'une collaboratrice recrutée en 2005 mais avec une rétroactivité se retrouve avec 12 ans d'ancienneté ? Alors qu'une autre arrivée après compte plus d'ancienneté ?

Un rectificatif du fichier a été envoyé le 11/02

14. Pourquoi la direction n'a pas communiqué sur le départ de Mr Grillon ? Il a pourtant été présenté comme celui qui fera le lien entre le Pôle Outre-mer et les chaînes nationales dans le cadre de la future DGDAP ?

15. Quand seront terminés les travaux de la porte d'entrée ? Aucune communication n'a été faite pour le moment ?

Les travaux sont terminés

16. Dès ce mois de février, une réalisatrice d'habillage et d'autopromotion occupera un poste à temps plein de Cadre de production au sein de la direction artistique OM1. Son activité de réalisation de bandes-annonces, exercée à temps partiel (soit 54h/mois) sera-t-elle redistribuée aux Réalisateurs d'habillage et l'autopromotion actuellement à temps partiel contraint et disponibles ?

Cela n'est pas prévu

17. Le bilan des mesures journalistes au titre du PARSI 2018 communiqué par la direction aux représentants des salariés nous apprend que 4 journalistes de la filière reportage ont bénéficié en 2018 d'un changement de palier ou d'une promotion. Ces 4 mesures représentent 11% du total des mesures allouées aux journalistes de la filière reportage. Or, l'avenant n°11 à l'accord d'entreprise qui a été signé le 2 juillet 2018 prévoit que les changements de paliers et promotions doivent représenter au moins 20 % des mesures individuelles attribuées au sein de cette filière (article 2-1-2-4) page 10. Quand et comment la direction entend-elle corriger cette erreur et respecter son engagement ?

Dans le cadre des mesures 2018, Les Directions ont fait avec l'enveloppe allouée un maximum de mesures tout en tenant compte des mesures transitoires.

18. Le système Concur nécessite l'intervention de Florence Lecellier qui doit valider les missions. Sans cette validation qui génère un numéro de mission, il est impossible de rentrer les notes de frais. Qui est chargé de remplacer Florence Lecellier dans cette tâche en cas d'absence notamment durant ses congés au-delà d'une semaine ?

La Direction prendra les mesures nécessaires au cas par cas.

19. Quand les travaux de la porte d'entrée de l'immeuble seront-ils terminés ?

Déjà répondu

20. Compétences complémentaires lumière.(ucc)

Malgré l'accord d'entreprise, les « ucc » ne sont plus payées sur les prestations lumière de l'émission LTOM.

En effet depuis septembre 2017, la mise en lumière et les réglages quotidiens de 12 à 20 projecteurs, plus le fonctionnement global de l'ensemble, ne sont pas considérés comme « création » dicit le chef de centre.(le texte ne précise pas si c'est la création « et » ou « ou » la mise en œuvre du plan de feux).

Mais la création n'est-elle pas réservée à la direction photo et payée en tant que telle. Donc les personnels titulaires qui pratiquent régulièrement un autre métier que celui pour lequel ils sont payés ne bénéficient plus de l'accord. D'autre part pour remplacer ces personnels titulaires ont attribué des primes supplémentaires aux vidéos intermittents ou on fait recours à un directeur photo. Alors pourquoi ce travail n'est-il pas reconnu pour les titulaires qui en endosse la responsabilité à long terme. La forfaitisation aurait pu être la solution.

Un point va être fait sur ce dossier entre les services RH et la Direction techniques

21. Nouvelle question en complément de la précédente :

Les vacances lumière de LTOM ne sont pas validées comme étant des UCC par le chef de centre ; et donc pas payées depuis septembre 2017.

Pourquoi ?

Sachant qu'elles le sont pour les personnels intermittents équivalents.

Un point sera fait

22. Etat de saleté déplorable des parkings et des escaliers qui y descendent.

-Vétusté des éclairages extérieurs (fumeurs) saleté de la bâche qui fut jaune. Bacs extérieurs de plantation non entretenus. Poubelles extérieures très abimées depuis des années.

Une opération de nettoyage aura lieu début mars

23. Y aura-t-il une inauguration du nouveau sas un jour ?

24. Mr Friedrich nous a signifié de futurs projets pour la fabrication, Mme Ernotte dit « ça va fermer ». Qui doit-on croire ?

25. La DRH a-t-elle peignée les futurs postes à pourvoir d'ici un an en vue de l'intégration des personnels de Malakoff ? Il s'agit de mettre en place des formations en adéquation avec la demande.(ou non).

26. Quelles sont les heures de délégation attribuées aux élus, aux représentants syndicaux et délégués syndicaux ?

22 heures pour les élus titulaires

18 heures pour les délégués syndicaux

4h pour les représentants syndicaux de section

0h pour les représentants syndicaux au CSE

27. Nous n'avons pas eu les cartes professionnelles en 2018. Qu'en sera-t-il en 2019 ?

Voir réponse question 3

La prochaine réunion du CSE se tiendra le 21 mars 2019.

Paris, le 18 mars 2019